



Préinscription & informations rentrée 2019 / 2020

Dates à noter

- Fête du club : **dimanche 23 juin**
- Fin des cours : **jeudi 27 juin**
- Ouverture estivale **du 8 juillet au 23 août** : stages et balades pour tous.
- Reprise des cours collectifs le **mardi 10 septembre**

En mai

La préinscription pour l'année 2019/2020 est de **55€ par personne** (50€/pers si 2 cavaliers de la même famille, 43€ pour 3), elle correspond au montant de l'adhésion et sera déduite lors de votre inscription définitive. Elle est à régler **avant le samedi 18 mai au soir**, accompagnée du formulaire d'adhésion.

**A NOTER : Sans réponse de votre part, votre cours ne sera pas réservé à la rentrée.
Cette somme n'est pas remboursable en cas de désistement.**

Si vous ne souhaitez pas continuer l'équitation, merci de nous retourner ces documents annotés de la mention « [mon enfant / je] ne continue pas à la rentrée », daté et signé.

En août

En août, vous recevrez le formulaire de demande de licence à faire compléter par votre médecin (aucun autre certificat médical ne sera accepté), vous pourrez nous l'envoyer par courrier avec le solde du paiement de votre inscription.

Si tout est complet, vous n'aurez pas besoin de revenir pour les permanences d'inscription de septembre 😊.

En septembre

Permanences d'inscriptions au chalet du club (formalités d'inscription et règlement pour l'année entière) :

- mardi 3 septembre 17 h - 19 h
- mercredi 4 septembre 14 h - 18 h

Pour la sécurité de vos enfants, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires (les personnes du conseil d'administration ne sont pas là en dehors de ces horaires et les monitrices s'occupent des enfants).

Pour le règlement des cours pour l'année, il faudra prévoir :

- une adhésion à 55€ /personne (tarif dégressif pour les membres d'une même famille (50€/pers pour 2 pers même famille, 43€ pour 3), la pré-inscription en juin vaut adhésion.
- la licence due à la FFE (25€ -18 ans, 36€ adulte)
- le montant des cours (environ 33 cours par an)

Nous acceptons les chèques, les chèques vacances, les coupons sport, les coupons MSA, les coupons Saint André, le Pass'Région, les espèces. Possibilité de payer en 3 chèques,

Pour les membres de ski-club ayant un niveau Galop 3 minimum, possibilité de ne pas monter l'hiver.

A bientôt !